

**MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JUIN 2023**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le vingt-neuf juin de l'an deux mille vingt-trois, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

**Présents** : Mmes : LABEYE Annie, MACHET Gisèle, PERCEVEAUX Sandrine, PERRAD-RICHARD Pyrène, Mrs : DANTIN Jean-Jacques, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume MONGOURDIN Lionel et THIVILLON Aurélien.

**Absents excusés** : LATOUR Laurent et NAVETTE Éric

**Date de la convocation** : 22 juin 2023

**Secrétaire de séance** : LABEYE Annie

**PLU**

M.le Maire fait un retour sur la réunion publique n°2 du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023.

Il procède ensuite au vote de la délibération du bilan de la concertation et l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme.

Abstention : 1

Pour : 9

**SUPPRESSION/CREATION DE POSTE**

M. le Maire informe qu'il faut régulariser le dossier du poste d'adjoint technique à temps non complet.

Concernant la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (11.16 heures annualisées/semaine) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (14.35 heures annualisées/semaine), le comité social territorial, réuni le 23 février 2023 a donné l'avis suivant :

Représentant des collectivités : avis favorable à l'unanimité.

Représentant du personnel : avis favorable avec 2 abstentions.

Ce sera Audrey LATASSE, qui aura ce poste à partir de la rentrée.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la suppression/création de poste.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler la convention d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la Savoie.

Cette mission a pour objectif de permettre de prévenir certains litiges entre les agents et leur employeur. Cette adhésion est incluse dans la cotisation additionnelle versée au CDG73.

Seules les interventions éventuelles du médiateur sont facturées.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

**REFERENT DEONTOLOGUE ELU**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, chaque collectivité doit se doter d'un référent déontologue de l' élu local. Le CDG73 met en place cette mission à hauteur de 10 € par élu membre de l'organe délibérant par an, puis 96 € par consultation.

Le Conseil municipal souhaite reporter la discussion au prochain Conseil Municipal. Les documents élaborés par le CDG 73 expliquant le rôle du référent déontologue élu seront transmis par mail à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

### **AIRE DE JEUX**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en conformité de l'aire de jeux pour les enfants.

Une demande de subvention FDEC (Fond départemental pour l'équipement des communes) sera déposée auprès du Conseil départemental de la Savoie pour la réalisation de la nouvelle aire de jeux.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention FDEC.

### **QUESTIONS DIVERSES**

→ Réfection du toit de la maison en location située au chef-lieu, 29 chemin des clarines.  
Suite à la proposition tarifaire de plusieurs sociétés, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis proposé par VICTOR BERLAND.

→ Travaux voiries : Faire des demandes de devis pour :

- Villaret
- Rizolet
- Trouet

→ Meythenod : Retour sur le courrier de Mme Eliane TERRET

- Voir pour un détecteur inter crépusculaire pour l'éclairage.
- Un nettoyage du bassin va être effectué.
- Le Tronc d'arbre barrant le Chemin du Pré Parou va être rapidement enlevé.

→ Recensement du 18 janvier au 17 février 2024.

Angéline SALENTINY est désignée comme agent recenseur et Annie LABEYE comme coordinatrice.

→ Une convention avec la Caisse des Allocations Familiales à la demande de l'éducation nationale va être mise en place. L'objectif de celle-ci est de s'assurer que tous les enfants suivent bien une scolarité (public, privé, ou enseignement en famille).

La séance est levée à 22h00

Le Maire,  
M. Jean-Jacques DANTIN

La secrétaire de séance,  
Mme LABEYE Annie



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Labeye', is written over the text of the secretary's name.